

Date de dépôt : 13 avril 2016

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de M. Patrick Saudan : Renforcement de la desserte par les TPG des hôpitaux des Trois-Chêne et de Loëx

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 février 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

L'hôpital des Trois-Chêne est un maillon indispensable du système hospitalier genevois. Cet hôpital est malheureusement mal desservi par les transports publics genevois avec une ligne régionale 31 depuis la place Favre dont la cadence est limitée, et il n'y a donc aucune connexion directe depuis le centre-ville. Cette couverture des TPG semble notoirement insuffisante pour couvrir les besoins tant du personnel que des visiteurs de l'hôpital des Trois-Chêne, dont l'activité depuis 2014 a augmenté notablement avec l'ouverture de nouveaux services (radiologie, centre d'urgences gériatriques). Une enquête réalisée en septembre 2015 auprès des patients et visiteurs a d'ailleurs mis en évidence un taux d'insatisfaction particulièrement élevé (44% à comparer à celui de 22% des usagers des TPG sur le site Cluse-Roseraie). De surcroît, la pénurie en parkings du site rend nécessaire de développer les transports publics dans ce secteur. Cette problématique concerne également le site de Loëx pour lequel les horaires des TPG sont décalés par rapport aux horaires des soignants, avec comme conséquence que ces derniers ne privilégient pas les transports publics.

Mes questions sont donc les suivantes :

- 1) *Que compte faire le CE pour augmenter l'égalité de traitement dans la couverture en transports publics des différents sites hospitaliers ?***
- 2) *Que compte faire la direction des TPG pour améliorer substantiellement et rapidement la couverture en transports publics des hôpitaux des Trois-Chêne et de Loëx ?***

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'hôpital des Trois-Chêne est actuellement desservi par la ligne 31 des TPG. Cette ligne, bien que régionale, possède tout de même une cadence de 15 minutes aux heures de pointe et 30 minutes en heure creuse. Elle permet de se connecter sur les lignes de bus 1 et 9 à l'arrêt Petit-Bel-Air ou sur la ligne de tramway 12 à la place Favre. Le Plan directeur des transports collectifs 2015-2018 prévoit le prolongement des lignes 1 et 9 dans le nouveau quartier des Communaux d'Ambilly, dès l'arrivée des premiers habitants.

Concernant la desserte du site hospitalier de Loëx, les horaires de la ligne 43 ont été modifiés en décembre 2014 en raison de son prolongement entre le Stade de Genève et Bellins (Saconnex d'Arve-dessous). A coûts constants, les modifications de son kilométrage et de son temps de parcours ne permettent donc pas de se caler exactement sur les horaires de 2014, qui correspondaient mieux aux horaires de travail des employés du site. Cette ligne circule également à une cadence de 15 minutes aux heures de pointe et de 30 minutes en heure creuse.

Les Transports publics genevois (TPG) et la direction générale des transports (DGT) ont été sollicités par les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) concernant différentes demandes pour les lignes 31 et 43.

Des propositions ont été faites en 2015 par les TPG pour améliorer l'offre sur les lignes 31 et 43.

Pour la ligne 31, il s'agissait d'introduire des courses supplémentaires, afin de doubler la cadence de la ligne entre 6h et 7h, entre 12h30 et 13h, entre 15h30 et 16h et entre 21h et 23h30. Le coût est estimé à 188 944 F HT par an.

Pour la ligne 43, il s'agissait d'introduire deux courses supplémentaires de ou vers l'hôpital de Loëx en adéquation avec les horaires de travail. Le coût est estimé à 32 421 F HT par an.

Selon les HUG, ces augmentations d'offre, notamment pour le site des Trois-Chêne, ne permettent pas de répondre aux besoins de desserte. En effet, ceux-ci demandent une desserte directe depuis le centre-ville pour les patients et les visiteurs du site dans la perspective de l'ouverture des urgences gériatriques à l'automne 2016.

Afin de répondre à ces enjeux de desserte, le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) analysera la possibilité de prolonger soit la ligne 1, soit la ligne 9 de l'arrêt Petit Bel-Air jusqu'à l'hôpital des Trois-Chêne. En fonction des résultats de ces études, le DETA proposera d'inscrire ce prolongement dans le changement d'horaire de décembre 2016 qui doit être approuvé par le Conseil d'Etat en juin 2016.

Parallèlement à ces différents points, le DETA a lancé début 2016 les travaux d'élaboration du Plan directeur des transports collectifs 2019-2023. Les lignes de transport collectif du secteur de Belle-Idée / Puplinge / MICA seront amenées à évoluer pour tenir compte des futurs développements urbains et de la mise en service du Léman Express. Le site de Belle-Idée Hôpital des Trois-Chêne fera partie des données à prendre en compte dans les réflexions. Les premiers résultats pour le futur plan sont attendus pour mi-2017.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP